

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF68

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 58 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement maintient le rythme de progression du FPIC (780 millions d'euros en 2015).